## République française Département de la Meuse

Dépôt SOUS PREFECTURE DE VERDUN

## COMMUNE DE BEAUFORT EN ARGONNE 2025 08-DE

Séance du 15 février 2025

Membres en exercice :

Date de la convocation: 01/02/2025

4.0

L'an deux mille vingt-cinq et le quinze février l'assemblée régulièrement

convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Joël FOURREAUX

Présents: 8

Votants: 8

<u>Présents</u>: Joël FOURREAUX, Philippe RAMSPACHER, Matthieu PECHEUX, Jean-Marc CHAMPAUX, Vivien FOURESON, Benoît

LALLEMENT, Claudine MAYOT, Karine MAYOT

Pour: 8

Représentés:

Contre: 0

Excusés:

Abstentions: 0

Absents: Olivier MAYOT, Mikaël ROBERT

Secrétaire de séance: Karine MAYOT

Objet: Délibération pour un renouvellement des tarifs de la salle des fêtes - FEVRIER\_2025\_08

Monsieur le maire propose aux membres du Conseil Municipal de modifier le tarif du chauffage de la salle des fêtes, car en 2024, elles furent beaucoup louées, ce qui explique une hausse de dépense de chauffage.

Le Maire souligne que ces tarifs comprennent la fourniture du matériel, de la vaisselle, de l'eau, de l'électricité et du gaz.

Les nouveaux tarifs sont les suivants :

	SALLE	« PETIT FOYER »	GRANDE POLYVALENTE	SALLE
TARIFS	ETE du 01.04 / 30.09	HIVER du 01.10 / 31.03	ETE du 01.04 / 30.09	HIVER du 01.10/31.03
Habitants de Beaufort :	1	:	:	:
Vin d'honneur Week end	45€ 80€	65 € 100€	60€ 100€	110€ 150€
Non-résidents :		:		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Vin d'honneur : Week-end :	60€ 110€	80€ 130€	80€ 140€	130€ 190€
	dan any activities notes incoming			L de les les les les les les les les les le
		•		a may a commence of

Une caution (chèque) de réservation de 350€ sera exigée dans tous les cas pour confirmer la location. Elle sera restituée après l'état des lieux sipoaurou an dégâte de l'AR: 22.02/2025 Date de reception de l'AR: 22.02/2025 OS5-215500372-202500215-FEVRIER\_2025\_08-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité :

 D'ACCEPTER les nouveaux tarifs et les nouvelles conditions ainsi que présentées ci-dessus.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture, le 22 / 02 / 20 25 et publié ou notifié le 22 / 02 / 20 25

L Maire, Jel Fourreaux

A DE AUFOR